

s'il disait que la Chambre n'a pas besoin de voter sur l'amendement proposé par le député de Winnipeg-Nord-Centre et s'il était disposé à présenter un simple amendement à la loi sur la sécurité de la vieillesse qui prévoit une pension de \$105 par mois sans évaluation des moyens, le gouvernement aurait l'appui de toute la Chambre pour franchir toutes les étapes du projet de loi ce soir.

J'exhorte donc le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à abandonner la forme initiale de son projet de loi. Dans notre société, une évaluation du revenu, pour employer l'expression du gouvernement, est fondamentalement mauvaise dans le cas de nos vieillards pensionnés. Pendant le débat, d'autres députés, dont celui de Grey-Bruce (M. Winkler), il y a un instant, ont souligné l'horreur qu'inspirera à nombre de nos pensionnés le fait de savoir qu'une évaluation des moyens est imminente. Point n'est besoin de souligner de nouveau les éléments de discrimination qu'une évaluation comporte.

• (8.30 p.m.)

Je veux dire au ministre que nous allons créer, par sa mesure législative, une espèce de fouillis dans la législation relative aux pensions de vieillesse. Après avoir, pendant nombre d'années, essayé de venir à bout de ces difficultés, le Parlement canadien a mis sur pied un comité mixte spécial, il a étudié à fond la question et il a recommandé la pension de sécurité de la vieillesse, autrement dit une pension pour tout le monde à un âge déterminé, sans évaluation des moyens. Pendant un certain temps, ce programme a semblé répondre aux besoins des vieillards canadiens. Il est vrai qu'il a fallu en augmenter le montant initial, mais dans son ensemble, le programme donnait plus ou moins satisfaction. A un moment donné on se rendit compte cependant qu'un programme de sécurité de la vieillesse à taux uniforme devait être équilibré par un programme prévoyant une pension calculée en fonction des gains.

C'est ainsi qu'est né le régime de pensions du Canada.

Je persiste à affirmer que ces deux régimes convenablement intégrés, convenablement conçus en fonction l'un de l'autre, le taux uniforme de la sécurité de la vieillesse et le régime de pensions du Canada basé sur les gains, formaient une excellente combinaison. Toutefois, on n'a pas suffisamment songé au rapport entre ces deux régimes, au montant de la sécurité de la vieillesse par rapport au régime de pensions du Canada basé sur les gains, le gouvernement a, un jour, essayé de combler cette lacune. La première tentative en ce sens fut le régime d'assistance publique du Canada.

Pendant des semaines, on nous dit que ce dernier constituait la solution du problème.

Mais le gouvernement ne tarda pas à constater que ce régime lui-même ne comblait pas toutes les lacunes, ne résolvait pas tous les problèmes. Le gouvernement présenta alors une autre mesure, le supplément à la sécurité de la vieillesse subordonné à l'évaluation des moyens. Outre ces quatre programmes que j'ai énumérés au cours de ce bref historique, il y a encore la loi sur l'assistance-vieillesse. J'admets que cette dernière s'effacera progressivement, au fur et à mesure que l'âge pour bénéficier de la sécurité de la vieillesse s'abaissera jusqu'à atteindre 65 ans, mais au moment où le projet de loi aura été adopté, nous disposerons de 5 mesures législatives sur la retraite et sur la vieillesse. Ces cinq lois sont celles de la sécurité de la vieillesse, de l'assistance-vieillesse, du régime de pensions du Canada, du régime d'assistance publique du Canada et des prestations supplémentaires de sécurité de la vieillesse.

Le programme n'est pas bien pensé. Ce n'est pas le genre de programme qui résistera au temps, comme l'a soutenu le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en présentant le bill à l'étape de la deuxième lecture. Ce régime de la vieillesse, dont a parlé le ministre des Finances (M. Sharp) hier soir, n'est ni complet ni définitif. Si je puis me répéter, le programme n'est pas bien pensé. Je dirais que le mot «fouillis» employé par le député de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken) décrit bien cet ensemble. Je déplore que la mesure que le gouvernement demande au Parlement d'adopter ajoute à la confusion déjà présente et qui est attribuable à la pratique de combler les lacunes au lieu de repenser tout le programme.

Mais il n'est pas trop tard pour améliorer la situation. Ce qu'il faut faire pour vraiment l'améliorer, bien sûr, c'est de revenir en arrière et de repenser tout le programme, tout le régime, toute l'affaire. Nous pourrions nous abstenir d'ajouter cette cinquième façon de traiter de la retraite et de la vieillesse, soit le supplément de \$30 accompagné d'une évaluation des moyens, du moins jusqu'à la refonte complète de tout le programme. On peut y arriver simplement en augmentant de \$30 la pension de base de sécurité de la vieillesse et en versant à tous une pension de \$105 sans aucune évaluation des moyens.

Je dis au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social—et s'il était libre de le faire, il avouerait probablement partager mon avis—que le programme en cinq points que nous avons présentement ou que nous aurons après l'adoption du bill, ne saurait durer; on y apportera des changements avant longtemps. Effectivement, je ne serais pas surpris de voir le présent gouvernement y proposer des changements avant les prochaines élections. Sinon, il fera probablement se pro-